

Paris, le 8 décembre 2021

ASAC BASCO BEARNAIS
2 PLACE ROYALE
64000 PAU

M. Le Président

OBJET: RALLYE TOUT TERRAIN DES COLLINES D'ARZACQ
DATES: Du 04 au 06 MARS 2022

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

mercredi 8 décembre 2021

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

28

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,
- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Agnès DELARUE
Responsable Service Compétition



Copie Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud

[1] **Rappels particuliers** :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que le parcours de l'épreuve soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Rallyes (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org).

En parallèle des obligations qui vous incombent à l'égard des Préfectures à travers le dépôt de votre Dossier de Sécurité (en conformité avec les Règles Techniques de Sécurité), nous vous recommandons l'utilisation des outils de communication proposés par la FFSA, disponibles sur le site www.ffsa.org, en rubrique Sécurité Rallye, afin de déployer toutes les actions de communication nécessaires à l'égard du public, des officiels et commissaires, et des concurrents.

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).



REGLEMENT PARTICULIER

39^{ème} RALLYE TOUT TERRAIN DES COLLINES D'ARZACQ et du SOUBESTRE

4 - 5 - 6 mars 2021



PROGRAMME - HORAIRES

14 janvier 2022		Parution du Règlement et Ouverture des engagements
21 février 2022	00h00	Clôture des engagements tous concurrents
02 mars 2022	14h00	Disponibilité des carnets d'itinéraire MAIRIE - Place de la République ARZACQ Déchargement / Chargement des véhicules : Place du Marcadiou Parc remorques obligatoire : Route de Garlin derrière Collège (fléchage) <u>Le non-respect engage votre responsabilité</u>
04 mars 2022	15h00 à 19h00	Vérifications administratives Mairie d'Arzacq
04 mars 2022	15h30 à 19h30	Vérifications techniques Arènes du Soubestre Stickage des véhicules : Place Marcadiou
04 mars 2022	17h00	1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs PC Course Mairie d'Arzacq
04 mars 2022	19h30	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1ère étape. Le tableau d'affichage officiel sera de type virtuel. Un QR Code sera disposition des concurrents
05 mars 2022	08h30	Départ du rallye, sortie parc fermé Larriou
05 mars 2022	16h36	Arrivée 1 ^{er} étape entrée parc fermé Larriou
05 mars 2022	19h30	Affichage des résultats partiels de la 1ère étape et Ordre et heures de départ de la 2ème étape
06 mars 2022	08h30	Départ 2 ^{ème} étape, sortie parc fermé Larriou
06 mars 2022	14h26	Arrivée 2 ^{ème} étape, entrée parc fermé République
06 mars 2022		Affichage des résultats du rallye 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent
06 mars 2022	17h00	Remise des prix Salle des Fêtes - Foyer Arzacq (plein air)

ARTICLE 1P : ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

L'ASAC BASCO-BÉARNAIS organise les **4 - 5 - 6 mars 2022**, en qualité d'organisateur administratif et l'Écurie Tout-Terrain des Collines d'Arzacq en qualité d'organisateur technique, le Rallye National avec participation étrangère autorisée dénommé :

39^{ème} RALLYE TOUT-TERRAIN DES COLLINES D'ARZACQ et du SOUBESTRE

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° _____ en date du _____

Comité d'organisation :

Joël DO VALE (Président ASAC Basco-Béarnais)

Thierry POEY-DOMENGE (Président Écurie des Collines)

Organisateur Administratif :

ASAC Basco-Béarnais
2 Place Royale, 64000 PAU
Tél : 05 59 90 29 09
@mail : asacpau@orange.fr



Organisateur Technique :

Écurie des Collines d'Arzacq et du Soubestre
Thierry POEY-DOMENGE - Président
Tél : 06 12 84 15 86
@mail : ecuriedescollines.arzacq@gmail.com
Site web : <http://www.rallyedescollines.fr>

Permanence du Rallye pendant l'épreuve :

Jusqu'au 03 mars 2022 à 18H00 : Au siège de l'ASAC Basco-Béarnais à PAU
Tél : 06 08 68 39 56

Les 4,5 et 6 mars 2022 : Mairie d'ARZACQ
Tél : 05 59 04 58 77
Portable : 06 08 68 39 56

1.1P : OFFICIELS

Observateur FFSA :	En attente de désignation	Lic n°
Président du Collège des C.S. :	LABEYRIE Jean-Claude	Lic n° 1996 / 1009
Commissaires sportifs :	VIGNERTE Jean-Pierre DUBORD Alain	Lic n° 7647 / 1003 Lic n°10156 / 1003
Directeur de Course :	LUCAS Gilbert	Lic n° 12948 / 1003
Directeur de Course adjoint et gestion Rallye 2:	GROLLEAU Christian	Lic n° 8049 / 1003
Directeurs de Course délégué ES :	PERROT Elisabeth A définir A définir	Lic n° 6567 / 1504 Lic n° Lic n°
Véhicule tricolore :	PERROT José	Lic n° 6570 / 1504
Véhicule 000 :	ROUX Gilles	Lic n° 1482 /1504
Véhicule 00 :	HERBERT Jacky	Lic n° 12549 / 1101
Véhicule 0 :	DUCASSE Fabien	Lic n° 195046 / 1010
Véhicule OTT :	ARANJO Damien	Lic n° 14194 / 0914
Véhicule damier :	A définir	Lic n°
Directeurs de course ES :	DESCLAUX Luc PAINVIN Dominique DUBOY Philippe SOULAS Benoît PERRIN Eric LAGIERE Gilles	Lic n° 13302 / 1003 Lic n° 7706 / 1003 Lic n° 123400 / 1010 Lic n° 18460 / 1003 Lic n° 29996 / 1003 Lic n° 220199 / 1003
Médecin P.C. :	JAYAIS Pascal	Lic n°
Commissaire Technique délégué FFSA :	VERRON Sébastien	Lic n° 46757 / 1714
Commissaires Techniques :	DABADIE Gérard MAIRE HEGUY Jean-Marie BATARD Patrick FOURCADE Alexandre A définir	Lic n° 10602 / 1003 Lic n° 29577 / 1010 Lic n° 146650 / 1003 Lic n° 28760 / 1006 Lic n°
Classements informatiques :	BOUGEOIS Monique DUCROCQ Frédéric	Lic n° 132559 / 1004 Lic n° 19399 / 1004
Chargés des relations concurrentes :	DOYEN Sylvie DABADIE Christine	Lic n° 154219 / 1003 Lic n° 7679 / 1003
Responsables parcs	VALIBOUZE Patrick	Lic n° 170664 / 1003
Juge de fait / Contrôle publicité :	ROUX Gilles	Lic n° 1482 /1504
Chargé des relations avec la presse :	ESTENAVE Marie-France	

1.2P : ELIGIBILITE

Le 39^{ème} RALLYE TOUT-TERRAIN DES COLLINES D'ARZACQ et du SOUBESTRE compte pour le :

- Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain 2022
- Challenge 2 roues motrices 2022
- Trophée Rallye 4x4 2022
- Challenge SSV Rallye 2022
- Trophée des Copilotes Rallye TT 2022
- Trophée des Copilotes 2 roues motrices 2022
- Trophée des Copilotes Rallye 4x4 2022
- Trophée des Copilotes SSV 2022
- Les Challenges du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine
- Le Championnat automobile du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine
- Le Challenge des commissaires d'Aquitaine

1.3P : VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront vérifier sur le site de l'ASAC-BB (www.asac-bascobearnais.asso.fr) la confirmation de leur engagement ainsi que les horaires de présentation aux vérifications administratives et techniques qui auront lieu les :

- Vérifications administratives : **04 mars 2022 de 15h00 à 19h00** Mairie d'Arzacq
- Vérifications techniques : **04 mars 2022 de 15h30 à 19h30** Arènes du Soubestre à ARZACQ
- Les vérifications finales seront effectuées : Garage BOUTET à ARZACQ Taux horaire : 60 € TTC
- Le lieu **obligatoire** de déchargement et de rechargement des véhicules est le parking à l'arrière du Collège route de Garlin à ARZACQ.

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Conformément au règlement FFSA

3.1P : Demande d'engagement - Inscriptions

Tout concurrent qui désire participer au 39^{ème} Rallye Tout-Terrain des Collines d'ARZACQ et du SOUBESTRE doit adresser la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le **21 Février 2022 à 00h00** minuit (cachet de la poste faisant foi) à:

ASAC Basco-Béarnais

2 Place Royale, 64000 PAU

Tél : **05 59 90 29 09** @mail : asacpau@orange.fr

Site web: <http://www.asac-bascobearnais.asso.fr>

- Pour renseignements ENGAGEMENTS (Christophe DARRACQ) 07 50 97 16 84
La demande d'engagement (cachet de la poste faisant foi) est à télécharger sur :
le site de l'Écurie des Collines (<http://www.rallyedescollines.fr>)
ou sur celui de l'ASAC BASCO-BEARNAIS (<http://www.asac-bascobearnais.asso.fr>).

3.1.10.P :

- **Le nombre d'engagés est fixé à 90 voitures.**

3.1.11.1P :

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs à 500 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs à 1000 €
- Les équipages (Pilote et Copilote) licenciés à l'ASAC Basco-Béarnais recevront un chèque de 50€ (10%) délivré par l'ASAC lors des vérifications administratives.

Les droits d'engagement sont entièrement remboursés aux équipages dans les cas suivants :

- Dont l'engagement aura été refusé
- Qui ne retirent pas leur roadbook
- Au cas d'annulation de l'épreuve

Les droits d'engagements seront remboursés pour moitié aux équipages qui après avoir retiré leur roadbook, n'auront pas pris le départ de l'épreuve.

3.1.12P :

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les demandes d'engagement sont réputées recevables si elles sont complètement remplies.

Les chèques devront être libellés à l'ordre de l'Écurie des Collines d'Arzacq.

Les chèques ne seront déposés en banque qu'après le rallye.

Tous les droits d'engagements réglés par chèque, faisant l'objet d'une insuffisance de provision, feront systématiquement l'objet d'une demande de sanction à la FFSA. (Conforme à l'article 3.10. du Code Sportif International)

L'organisateur encaisse les droits d'engagement des concurrents qui, après avoir retiré leur road-book, ne se présentent pas au départ de l'épreuve.

3.3P : Ordre de départ

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain FFSA

3.3.2P : Attribution des numéros

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain FFSA

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

- Conforme au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA
- L'organisateur, pour ce rallye, crée une catégorie particulière de véhicules appelée "LEGEND GROUP" ne faisant pas l'objet d'un titre reconnu par le FFSA.

Ces véhicules des groupes T1A et T1B doivent répondre aux critères suivants:

- Châssis construits avant 2001 (date de création du passeport technique)
- Boîte séquentielle ou en H selon l'équipement d'origine du véhicule,
- Moteur central ou en porte à faux selon implantation d'origine,
- Année d'origine de la référence « constructeur » du moteur avant 2001,
- Amortisseurs libres,

Le concurrent devra spécifier sur son bulletin d'engagement qu'il est dans cette catégorie et il pourra être contrôlé pour vérification.

Le montant des prix attribués à cette catégorie est précisé dans l'article 10P.

4.3P : Assistance

- Conforme au règlement standard rallyes FFSA.
- Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet.
- Seuls les véhicules d'assistance (1 par équipage) dont la plaque rallye sera collée sur pare-brise et visible seront autorisés à rentrer dans les parcs « Assistance ». *Pénalités si non-respect : 30 secondes.*
Il ne sera délivré qu'une seule plaque par équipage.
- Les équipes d'assistance seront tenues de mettre une bâche sous le véhicule et de nettoyer l'emplacement de toutes traces de boue laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.
- La voiture engagée ne peut-être dépannée que dans les parcs d'assistance où seront autorisés les véhicules d'assistance.

4.6P : Identification des voitures

- Conforme au règlement standard rallyes FFSA.

Rappel : Du fait de l'attribution des numéros à l'année, les numéros de course sont à la charge des concurrents et ne sont plus fournis par l'organisateur.

ARTICLE 5P : PUBLICITE

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier. La publicité obligatoire d'AGORA TT devra être apposée en lieu et place de la plaque d'immatriculation avant des véhicules et être visible, au conformément à l'article 5 du règlement championnat de France des rallyes tout-terrain sous peine des sanctions prévues du même règlement : pénalité de 160 € premier constat et une pénalité de 320 € en cas de récidive.

6.1P : Description

Le 39^{ème} **RALLYE TOUT TERRAIN DES COLLINES D'ARZACQ et du SOUBESTRE** représente un parcours de 281,10 kms, dont 174.91 Kms de liaisons.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de **99,800** Kms.

Les épreuves spéciales sont : **FÉBUS, LAROCHELLE, GEUZAISE, L'ARRIÜ, ROQUES-TURSAN, MATELOU.**

Etape 1 : Samedi 05 mars 2022

1ère section :

ES 1 FEBUS	9.400 kms
ES 2 LAROCHELLE	8.400 kms
ES 3 GEUZAISE	10.400 kms

2ème section :

ES 4 FEBUS	9.400 kms
ES 5 LAROCHELLE	8.400 kms
ES 6 GEUZAISE	10.400 kms

Etape 2 : Dimanche 06 mars 2022

3ème section :

ES 7 L'ARRIÛ	5.300 kms
ES 8 ROQUES-TURSAN	10.100 kms
ES 9 MATELOU	6.300 kms

4ème section :

ES 10 L'ARRIÛ	5.300 kms
ES 11 ROQUES-TURSAN	10.100 kms
ES 12 MATELOU	6.300 kms

Les distances sont données à titre indicatif et peuvent être sujettes à modification suite à d'éventuelles intempéries.

Dans ce cas, seules les distances indiquées sur le carnet d'itinéraire sont à prendre en compte.

Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, point stop etc. seront repris dans le carnet de contrôle et dans le carnet d'itinéraire (ROAD-BOOK).

Horaires sous réserve : (les horaires figurent en annexe «ITINÉRAIRE / TIMING»)

6.2P : RECONNAISSANCES

- Conforme au Règlement Standard des Rallyes FFSA et au règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-terrain 2022.

Rappel : le nombre de passages par Épreuve Spéciale est limité à 3.

6.2.6P :

Les reconnaissances VTT, MOTOS et QUADS se feront à partir du **mercredi 2 mars 2022 de 14H00 à 19H00, le jeudi 3 mars de 08h00 à 19h00 et le vendredi 04 mars de 08h00 à 15h00.**

Chaque équipage recevra (si règlement joint à la demande d'engagement) avec la remise des roadbook, deux autocollants « reconnaissances » et deux bracelets qu'il devra porter pendant toute la durée des reconnaissances.

Ils seront seuls autorisés à reconnaître les spéciales.

Afin de préserver les terrains, la vitesse pendant les reconnaissances sera limitée à **30 km/h**.

Des contrôles seront effectués, tout manquement constaté par des juges de faits, pourra entraîner l'imputation en temps de l'équipage pris en faute.

Si les conditions météo étaient favorables, une reconnaissance en convoi se ferait le **vendredi 4 mars 2022**.

Départ à 08H30 de la Place du Marcadiou à ARZACQ.

Seuls les pilotes et les copilotes y seront autorisés.

ARTICLE 7P : DEROULEMENT DU RALLYE

- Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

Il est précisé certains points concernant l'annexe itinéraire-horaires :

- **Samedi 5 mars à 08H30 : Sortie du 1er concurrent du Parc Fermé LARRIEU.**

Les pilotes partiront dans l'ordre défini par la liste « Ordre des départs » et resteront dans cette configuration jusqu'à l'arrivée de la première étape samedi soir

7.1.8P :

Le cahier d'itinéraire sera distribué, **si règlement**, à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les 2 bracelets pour pilotes/copilotes et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance.

A retirer à la Mairie - Place de la République ARZACQ.

***Rappel:** l'organisateur technique se réserve le droit de conserver 50% de l'engagement, si le concurrent après retrait du carnet d'itinéraire, ne prend pas le départ de l'épreuve sauf cas de force majeure. Seul l'organisateur technique est habilité à prendre cette décision après analyse des cas.*

7.2P : Disposition générales relatives aux contrôles

7.2.11P :

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires de route : chasubles et badges indiquant la fonction.
- Chefs de poste : chasubles et badges indiquant la fonction.
- Organisateur techniques : chasubles et badges indiquant la fonction

7.3.11P : ADDITIF SPÉCIAL ORGANISATEUR

- Conforme aux règles spécifiques des rallyes TT.

7.4.11P : ABANDONS

Tout concurrent abandonnant sur les secteurs de liaison, dans un parc ou dans une E.S doit le signaler au P.C. Course : 06 08 68 39 56

ARTICLE 8P : RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P : CLASSEMENTS

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

ARTICLE 10P : PRIX

Conforme à la décision collégiale prise par L'AGORATT pour la saison 2022.

OU

Pour la saison 2022 et sur tous les rallyes TT du championnat la grille des primes se fera au prorata du nombre d'engagés (sauf pour les primes « Performance » et « Legend Group » qui demeurent invariantes).

Plus le nombre d'engagés sera élevé, plus les primes augmenteront, et inversement si celui-ci diminue.

De plus, l'Écurie des Collines dote sa remise des prix habituelle, de primes spéciales :

- la prime PERFORMANCE
- la prime LEGEND GROUP

10.1.P : PRIMES D'ARRIVÉE

Le montant des primes distribuées sera calculé en fonction du nombre d'engagés partants.

Exemple de primes pour un nombre de 60 partants									
Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total
Groupes (T1A/T3 confondus - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV)									
Si au moins 5 partants	345 €	250 €	180 €						3 100 €
Si au moins 10 partants				125 €	115 €				960 €
Si au moins 15 partants						100 €	75 €	50 €	900 €
<i>Total groupe</i>	345 €	250 €	180 €	125 €	115 €	100 €	75 €	50 €	
Classe (T3/1A, T3/1B et classe S inclus) Nbre de classes 23									
Si au moins 3 partants	55 €								1 265 €
Si au moins 5 partants		30 €							690 €
Si au moins 7 partants			25 €						575 €
								Total	7 490 €
Exemple de primes pour un nombre de 80 partants									
Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total
Groupes (T1A/T3 confondus - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV)									
Si au moins 5 partants	455 €	330 €	240 €						4 100 €
Si au moins 10 partants				170 €	150 €				1 280 €
Si au moins 15 partants						135 €	100 €	65 €	1 200 €
<i>Total groupe</i>	455 €	330 €	240 €	170 €	150 €	135 €	100 €	65 €	
Classe (T3/1A, T3/1B et classe S inclus) Nbre de classes 23									
Si au moins 3 partants	75 €								1 725 €
Si au moins 5 partants		40 €							920 €
Si au moins 7 partants			35 €						805 €
								Total	10 030 €

Les primes de classe ne sont pas cumulables avec les primes groupes.

Toute prime sera annulée pour tout équipage pénalisé pour non-respect de la réglementation.

Les prix en coupes non retirés lors de la remise des prix seront perdus si l'équipage n'est pas dûment représenté.

Primes LEGEND GROUP	1	2	3
T1 A	150 €	100 €	50 €
T1 B	150 €	100 €	50 €
TOTAL PRIMES LEGEND GROUP			600 €

Primes PERFORMANCE		
ES 7	25ème	50 €
ES 8	35ème	50 €
ES 10	40ème	50 €
ES 12	Avant dernier	50 €
TOTAL PRIMES PERFORMANCE		200 €

Les primes de PERFORMANCE sont cumulables avec les prix de groupe et classe et seront remises même en cas d'abandon. Les équipages ayant reçu une pénalité lors de la spéciale donnant droit à la prime ne pourront recevoir la prime, elle ne sera pas redistribuée.

De la même manière que les primes d'arrivée, les primes à la performance et Legend Group seront expédiées par courrier dans la semaine suivant le rallye.

Merci de remettre avec la demande d'engagement le Relevé d'Identité Bancaire / IBAN où vous souhaitez que le virement soit effectué.

10.1.P: TROPHEES - COUPES

- Le trophée « Claude ROLLIN » remis au premier local de l'épreuve au classement général.
- 2 coupes aux 3 premiers du CHAMPIONNAT DE FRANCE et aux 7 suivants.
- 2 coupes aux 3 premiers du CHALLENGE SSV et aux 7 suivants
- 2 coupes aux 3 premiers du TROPHÉE 4X4 (T2, T2B et T2B+ confondus), 1 coupe aux concurrents suivants.
- 2 coupes aux 3 premiers du CHALLENGE 2RM (T1B/1 et T1B/2 confondus), 1 coupe aux concurrents suivants.
- 1 coupe aux 3 premiers des voitures du « LEGEND GROUP » en T1A et T1B.
- 1 coupe « Coupe des dames pilotes », pour la première pilote.
- 1 coupe « Coupe des dames copilotes », pour la première copilote.
- 1 coupe au 1er équipage étranger.
- 1 coupe commissaire (1 bénéficiaire par tirage au sort)

La remise des prix se déroulera le dimanche 6 mars 2022 à 17H00 au Foyer d'ARZACQ (Intérieur ou plein air) selon les conditions météorologiques et la situation sanitaire.